



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mobilité des franciliens et stationnement

Question orale n° 571

Texte de la question

Mme Aurore Bergé attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur le sujet important et sensible de la mobilité des franciliens. Les personnes habitant sur la circonscription rencontrent quotidiennement des difficultés dans leurs déplacements. Considérés comme privilégiés car habitant en Île-de-France, près des grandes entreprises et des centres de décisions, la réalité est toute autre. L'absence de mobilité crée de la fracture territoriale et sociale. C'est un enjeu d'égalité majeur. C'est également un enjeu de transition écologique. En effet, les habitants du Sud Yvelines sont contraints de se déplacer en voiture pour aller travailler et pour leur vie quotidienne. Les transports collectifs présentent un maillage insuffisant pour renoncer à l'automobile. Cela est d'autant plus vrai pour les habitants des territoires ruraux. Mais un obstacle majeur à l'utilisation des transports en commun est le défaut de stationnement. En effet, si des parkings-relais sont en cours d'ouverture aux portes de Paris, pour les gares les plus éloignées d'Île-de-France le nombre de projets est largement insuffisant. La région a indiqué que la gratuité de ces parcs pourrait être mise en place pour les détenteurs de Pass Navigo, ce qui constitue une décision importante, mais une accélération de leur création doit être impulsée si l'on veut une évolution des mobilités à la hauteur des enjeux. Le territoire du Sud Yvelines est desservi par des lignes SNCF à l'efficacité discutable à certaines périodes. Mais ces dessertes ont le mérite d'exister et ont même vocation à faire l'objet d'investissements importants pour améliorer leur performance dans les années à venir. Aujourd'hui en grande banlieue, les gares sont desservies par quelques parkings qui sont payants ou non sécurisés. Elle souhaiterait connaître les mesures qui seront prises pour encourager l'utilisation des trains pour les habitants de la grande banlieue en leur apportant des solutions concrètes à leur vie quotidienne comme la création de parcs de stationnement gratuits et sécurisés aux abords des gares.

Texte de la réponse

MOBILITÉ DES FRANCILIENS ET STATIONNEMENT

M. le président. La parole est à Mme Aurore Bergé, pour exposer sa question, n° 571, relative à la mobilité des Franciliens et au stationnement.

Mme Aurore Bergé. Madame la ministre chargée des transports, nous avons placé, au cœur de notre projet, la lutte contre l'assignation à résidence. Celle-ci commence quand on ne peut pas poursuivre ses études ou accepter un emploi, faute de transports adaptés et à des tarifs accessibles.

Pas un jour ne passe sans que je sois interpellée par des habitants de ma circonscription à propos des difficultés qu'ils rencontrent dans leurs déplacements quotidiens. On les considère comme des privilégiés parce qu'ils résident en Île-de-France, près des grandes entreprises et des centres de décision, mais la réalité est tout autre : l'absence de mobilité crée une fracture territoriale et sociale au cœur même de l'Île-de-France.

C'est également un enjeu pour la transition écologique. Nous devons accompagner les Français vers des

déplacements plus verts. Or les infrastructures en place n'incitent pas les Franciliens à opter pour des modes de transport plus écologiques, voire les en découragent.

Les habitants du Sud-Yvelines sont contraints de se déplacer en voiture pour leur travail et leur vie quotidienne. Le maillage des transports collectifs s'est certes amélioré, mais demeure insuffisant. C'est d'autant plus vrai pour les habitants des territoires ruraux.

J'ai tenu des réunions publiques pour faire remonter les attentes et les difficultés des habitants du Sud-Yvelines en matière de mobilités, notamment vers Île-de-France Mobilités, que vous avez mentionnée précédemment. Ils se heurtent à des obstacles majeurs lorsqu'ils utilisent les transports en commun : absence de stationnement en toute sécurité et à tarif abordable aux abords des gares ; mauvaise qualité des infrastructures. La question des parcs relais ne doit pas être déconnectée de celle des investissements dans les lignes ferroviaires.

Le territoire est en effet desservi par des lignes SNCF à l'efficacité discutable : retards, vétusté des lignes et des rames, insécurité, amplitudes horaires réduites aux guichets. Des investissements importants ont été annoncés pour améliorer leur performance. L'État va ainsi investir 10 millions d'euros par jour pendant dix ans. Néanmoins, pouvez-vous nous confirmer que les trains du quotidien seront bien les premiers visés ? Quels seront exactement les investissements et les lignes concernées en Île-de-France ? Les attentes des habitants en la matière sont fortes et précises.

Je crains que ces investissements ne soient vains si l'ambition n'est pas élargie : l'objectif est de désengorger nos routes franciliennes des trajets quotidiens et de faire du train le mode de transport privilégié. Les quelques parkings existants témoignent du succès de cette solution mais, victimes de leur succès, ils sont saturés et les gestionnaires locaux envisagent des solutions de tarification.

Si des parkings-relais sont en cours d'ouverture aux portes de Paris, pour les gares les plus éloignées d'Île-de-France le nombre de projets est largement insuffisant. La gratuité de ces parcs pour les détenteurs d'un Pass Navigo annuel, annoncée par la présidente de région, est une décision importante, mais il convient d'accélérer leur construction si nous voulons progresser.

Madame la ministre, quelles mesures seront prises pour encourager l'utilisation du train, comme la création de parcs de stationnement gratuits ? Le projet de loi d'orientation des mobilités, bientôt examiné au Sénat, pourrait-il intégrer une disposition afin d'accélérer le mouvement ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre chargée des transports.

Mme Élisabeth Borne, ministre chargée des transports. Madame la députée, vous soulevez la question de la qualité des transports du quotidien en Île-de-France. Je vous confirme qu'elle fait partie des priorités Gouvernement, dans l'ensemble du territoire. Le sujet plus particulier des parkings relais et de rabattement relève de la compétence d'Île-de-France Mobilités.

Île-de-France Mobilités, qui est l'autorité organisatrice des transports pour l'ensemble de la région, a annoncé une politique d'accompagnement du développement des parkings relais pour les Franciliens, formalisée par un schéma directeur dont l'objectif est de créer 10 000 places d'ici à 2021.

L'amélioration et le développement du réseau existant des transports du quotidien constituent bien la priorité du Gouvernement. En Île-de-France, ce soutien se matérialise au travers de différents projets, notamment celui du Grand Paris Express – 35 milliards d'euros d'investissement – mais aussi du contrat de plan État-région, le seul en France à disposer d'un volet consacré aux transports collectifs, lequel en l'espèce prévoit 7,6 milliards d'investissements pour la période 2015-2020, dont 1,4 milliard financé par l'État et 1,6 milliard par la Société du Grand Paris. Ce volet permet de financer à la fois le prolongement de certaines lignes de métro – quatre sont en cours –, la mise en service de nouveaux tramways ou tram-trains, et l'amélioration du fonctionnement des trains du réseau Transilien ainsi que des RER existants. Les schémas directeurs et de secteur des RER et du réseau

Transilien sont ainsi bien financés par le contrat de plan. La ligne N a ainsi bénéficié d'investissements importants, cofinancés par l'État, pour améliorer son fonctionnement et préparer l'arrivée de nouveaux matériels roulants.

Par ailleurs, il est important de proposer aux usagers des solutions de rabattement efficaces vers les modes lourds comme le RER, le train ou le métro, en développant de nouvelles mobilités, comme le covoiturage, ou en favorisant l'intermodalité grâce, notamment, aux parkings relais. À ce titre, le projet de loi d'orientation des mobilités, qui sera prochainement discuté au Parlement, vise à accompagner ce type de démarche : faciliter le covoiturage et renforcer l'obligation faite aux gestionnaires de gare de créer des parkings, avec notamment des places sécurisées pour les vélos.

M. le président. La parole est à Mme Aurore Bergé.

Mme Aurore Bergé. Nous saluons tous l'engagement sans précédent de l'État pour les trains du quotidien, qui était le parent pauvre ces dernières années. Nos concitoyens ont besoin de précisions concrètes sur le fléchage de ces investissements. L'examen du projet de loi d'orientation des mobilités permettra de verser ces éléments au débat public. Le projet du Grand Paris Express ne profitera pas à tous les Franciliens même s'il permettra de désengorger les transports. Nous avons besoin, s'agissant du réseau Transilien, de connaître le détail des investissements prévus pour sa modernisation.

Données clés

Auteur : [Mme Aurore Bergé](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 571

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2019](#)

Réponse publiée le : 20 février 2019, page 1540

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [12 février 2019](#)